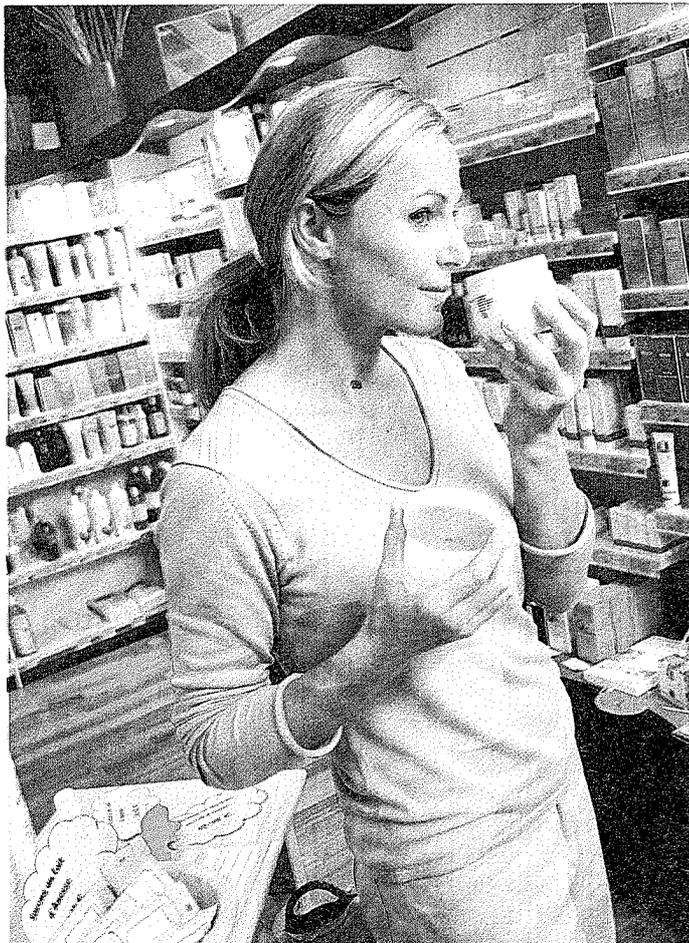


# DANS LA JUNGLE DES LAB

Pour faire face à l'invasion de produits annonçant des propriétés biologiques, naturelles ou écologiques, les fabricants de cosmétiques "bio" se sont regroupés pour créer des labels censés guider les consommateurs.

La prolifération des labels et autres certifications nationales divise l'industrie des cosmétiques biologiques et naturels, déjà très fragmentée. Loin d'harmoniser les normes en vigueur dans les différents pays d'Europe et d'éclairer les consommateurs sur la qualité, mais aussi sur l'innocuité des cosmétiques verts, cette multiplication des standards "biologiques", souvent vides de sens pour les acheteurs, entretient le flou. Hormis les professionnels du secteur, qui connaît la composition des cahiers des charges des différents labels et certifications ? Personne ! Dans ces conditions, comment le consomma-

**À défaut de pouvoir détailler la composition des cosmétiques bio, les consommateurs peuvent se fier aux différents labels.**



teur peut-il se repérer ? Pis, le processus de labellisation concerne chaque produit, et non la marque.

## DES LABELS NATIONAUX DISPARATES

Le consommateur peut ainsi trouver certains produits des marques L'Occitane, Nuxe, Yves Rocher, The Body Shop, etc. estampillés d'un label, sans pour autant que toute la gamme du même nom le soit. Pourtant, les règles régissant les mentions relatives au caractère biologique des produits cosmétiques ont deux bases légales.

► La première est un référentiel validé par les pouvoirs publics au regard des articles L.115-27 et L.115-28 du code de la consommation définissant les principes applicables à la certification des produits autres qu'alimentaires. Dans ce cas, l'étiquetage du produit cosmétique mentionne : « Certifié par », suivi du nom de l'organisme certificateur.

► La seconde repose sur un cahier des charges privé contraignant les opérateurs à respecter certaines obligations et établissant pour cela un système de contrôle privé.

## VERS UN LABEL EUROPÉEN UNIQUE

Depuis huit ans, les organismes certificateurs européens, comme Ecocert et Cosmébio pour la France, Soil Association en Grande-Bretagne, ICEA en Italie, BDIH en Allemagne ou encore Ecogarantie pour la Belgique, qui certifient à eux seuls plus de 10 000 produits, travaillent à l'élaboration d'un label unique, un programme de certification baptisé Cosmos-standard. Son but :

mettre en œuvre à l'échelle internationale des règles techniques naturelles. Lancé officiellement ce nouveau référentiel, les règles techniques « C'est impossible, les labels existants en Allemagne ou se fondent pas », explique Samuel Cosmébio. En charge des différents certificateurs nationaux. « Et en France, c'est aussi un référentiel européen qui existe déjà, les labels des associations déjà existants. Dans les faits, il est radicalement différent des autres cosmétiques. Les logos nationaux et ils seront sans une mention. « Cosmos National » de certification.

## LES LABELS PERSISTENT

Chaque association garde son label. Les cosmétiques sont estampillés par Nature & Progrès (écologique). Pour le logo commun, il n'est pas validé. « L'arrivée d'un standard ne signifie pas des associations. Samuel Gaboriau, lequel ces associations ne les enregistrent pas. Les adhérents regroupés sous un standard dont

# DES LABELS

és biolo-  
les "bio"  
mateurs.

, le processus  
chaque produit,

AUX

nsi trouver cer-  
es L'Occitane,  
ody Shop, etc.  
ns pour autant  
même nom le  
régissant les  
caractère biolo-  
métriques ont

férentiel validé  
au regard des  
28 du code de  
ssant les prin-  
ertification des  
entaires. Dans  
produit cosmé-  
tifié par », suivi  
certificateur.

sur un cahier  
ignant les opé-  
nes obligations  
un système de

anismes certifi-  
me Ecocert et  
ce, Soil Asso-  
agne, ICEA en  
gne ou encore  
gique, qui certi-  
de 10 000 pro-  
ration d'un label  
de certification  
ard. Son but :

mettre en œuvre un standard reconnu à l'échelle internationale pour les cosmétiques naturels et biologiques. Lancé officiellement le 31 janvier 2011, ce nouveau référentiel va harmoniser les règles techniques de production. « C'est important, car les différents labels existant en Italie, en France, en Allemagne ou en Grande-Bretagne ne se fondent pas sur les mêmes règles », explique Samuel Gabory, président de Cosmébio. En effet, les cahiers des charges des différents organismes certificateurs sont adoptés sur une base nationale. « En termes de communication, c'est aussi important d'avoir un logo européen qui ne se substitue pas aux labels des associations professionnelles déjà existants », poursuit le président. Dans les faits, cela ne va pas changer radicalement les étiquettes des produits cosmétiques naturels ou biologiques. Les logos nationaux vont rester en place, et ils seront seulement complétés par une mention « Cosmos Organic » ou « Cosmos Natural », selon leur degré de certification.

## LES LABELS NATIONAUX PERSISTENT

Chaque association nationale va donc garder son label (en France, les produits cosmétiques sont essentiellement estampillés par trois labels : Cosmébio, Nature & Progrès et Ecocert Cosmétique). Pour le moment, en effet, aucun logo commun Cosmos-standard n'a été validé. « L'arrivée du référentiel Cosmos-standard ne signifie pas la disparition des associations nationales », explique Samuel Gabory. Il fournit un socle sur lequel ces associations se basent. Mais rien ne les empêche de proposer des règles supplémentaires.

Les adhérents de l'une des associations regroupées sous la bannière Cosmos-standard dont les produits sont confor-

## REPÈRES

### CLASSIQUES ET BIO : QUELLES DIFFÉRENCES ?

Ingrédients	Cosmétiques conventionnels	Cosmétiques "bio"
Agents de consistance (texture)	Alcools gras et cires de silicone	Cires végétales, d'abeille, beurre de karité, cacao, mangue...
Épaississants	Polymère acrylique, amidon modifié hautement raffiné	Gomme xanthane, guar, algues, argile, cellulose, amidon, farines et féculés (maïs, riz, pois)
Conservateurs	Parabens, phenoxyéthanol, formaldéhyde	Acide ascorbique, acide citrique, extrait de propolis ou de pamplemousse
Parfums	Synthétiques	Huiles essentielles

Source : le Livre vert de la cosmétique bio. Comment s'y retrouver, de Françoise Morillon (éd. Le Courrier du livre).

>>> Les cosmétiques bio utilisent des ingrédients naturels ou issus de l'agriculture biologique pour remplacer les composants des cosmétiques classiques, principalement tirés de la pétrochimie.

mes à ce nouveau référentiel n'auront donc qu'à demander cette certification. Si Cosmos-standard n'est pas voué à unifier la kyrielle de labels déjà existants, il y a fort à parier que le nombre important de ses partenaires en Europe et de ses produits va, à l'avenir, en faire la norme européenne. À condition toutefois qu'un logo soit rapidement trouvé et adopté pour éclairer les consommateurs dans leurs achats.

## REPÈRES

### BIENTÔT UN AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

>>> « Les consommateurs doivent pouvoir disposer d'une information environnementale sincère, objective et complète portant sur les caractéristiques globales du couple produit-emballage... La mention des impacts sur l'environnement des produits sera progressivement développée. » Telle a été l'une des conclusions du Grenelle de l'environnement. >>> L'affichage de l'information environnementale sur les produits de consommation devait débuter en janvier 2011, mais, compte tenu des difficultés techniques et des coûts de mise en œuvre, elle vient d'être repoussée, avec une période d'expérimentation d'un an, à partir de juillet 2011.

# Les labels décryptés

LOIN DE GUIDER LES CONSOMMATEURS DANS LEURS ACHATS, LE FOISONNEMENT DES LABELS QUI ESTAMPILLENT LES PRODUITS COSMÉTIQUES BIO OU NATURELS SÈME LE TROUBLE. SI LEURS NOMS ET LEURS LOGOS SONT RELATIVEMENT IDENTIFIABLES, LEURS GARANTIES RESTENT TROP MÉCONNUES.

La cohabitation, dans les rayons cosmétiques des grandes surfaces, des parapharmacies ou des magasins bio, de produits d'hygiène portant des logos ou des certifications, est censée renseigner sur la qualité des produits et leur faible impact sur l'environnement. Néanmoins, combien de consommateurs connaissent les cahiers des charges de ces logos, leurs spécificités, l'organisme qui les contrôle ? Décryptage.

## L'ECOLABEL EUROPÉEN



Reconnaisable à son logo, la petite fleur, l'Ecolabel européen a été créé en 1992. Son cahier des charges impose de réduire

les impacts des produits (savons, shampoings, après-shampoings) sur l'environnement en utilisant des ingrédients biodégradables tout en minimisant les effets nocifs sur la santé en interdisant certaines substances, comme les alkyl-phénol-éthoxylates (APEO), l'acide nitrilotriacétique (NTA), l'acide borique, les borates et perborates ou les nitromuscs, ou en limitant les quantités d'autres ingrédients dangereux ou suspects. Contrairement à d'autres produits qui disposent d'un label bio, les produits portant l'Ecolabel européen ne doivent pas nécessairement être formulés à partir de substances naturelles.

## COSMOS-STANDARD (EUROPE)

Lancé en janvier 2011 et adopté par de nombreux labels internationaux, notamment,



en France, par Cosmébio et par Ecocert Cosmétique écologique, ce nouveau label européen fixe qu'au moins 95 % du produit fini d'un cosmétique certifié doivent provenir d'une agriculture naturelle, dont 20 % bio.

De même, 95 % des ingrédients naturels transformés mécaniquement doivent venir d'une agriculture bio, et 30 % de ceux ayant subi une action chimique. Comme pour bon nombre d'autres labels et certifications, il autorise la présence dans les formulations de 5 % de produits de synthèse.

## COSMÉBIO (FRANCE)

Cette association professionnelle de cosmétique écologique et biologique, créée en 2002, regroupe 400 fabricants français et collabore avec l'organisme de certification français Ecocert. Deux sortes de labels coexistent : Eco (écologique) et Bio (écologique et biologique), plus strict. Tous deux s'appuient sur un cahier



des charges déposé au ministère de l'Industrie. Le label Bio

garantit qu'au minimum 95 % d'ingrédients végétaux doivent être issus de l'agriculture biologique et représenter au moins 10 % des ingrédients du produit fini.

Pour le label Eco, la part des ingrédients naturels varie de 95 à 50 %, et celle des ingrédients biologiques dans le produit fini est abaissée à 5 %.

Cosmébio tolère toutefois 5 % d'agents synthétiques, comme les conservateurs. De même, Cosmébio ne fait pas de distinction entre les huiles végétales et les huiles de synthèse.

Ce label s'est doté d'un cahier des charges comprenant une charte sur la biodiversité, un engagement contre le brevetage du vivant, ainsi que des règles sociales en rapport avec les valeurs de développement durable.

## NATURE & PROGRÈS

Premier label français, créé en 1998, il est issu de professionnels de l'agriculture biologique (producteurs, transformateurs) et de consommateurs. Très exigeant, il bannit l'usage de substances chimiques, d'ingrédients de synthèse comme les additifs, les colorants et les parfums, à l'exception de l'acide sorbique, utilisé comme conservateur. Il proscrie également tous les ingrédients d'origine animale, sauf le miel, le lait ou encore les œufs.

Ce label est le seul à exiger dans son cahier des charges 100 % de végétaux issus de l'agriculture

biologique certifiés bio. l'un de ces t organisme AB, Demete Nature & f grès. Il inte aussi l'usage, procédés m mie simple, ainsi l'usage des OGM, le ou encore la Ce label impr prises souha sur un ou pl duits d'avoir cosmétique des charge: Cosmétique explique la f métiques lat français. Po vaut se rend bio et recher réservés au produits cos

## ECOCERT



COSMÉTIC BIOLOGIQ lement les Cosmébio e des marque porte deux (biologique) la composit Le niveau "c est unique duits dont l végétaux, e au moins 9 certifiées bi produites d Le niveau gique", moi de 50 à 94

ABELS QUI  
URS NOMS  
CONNUES.

95 % d'in-  
oivent être  
biologique  
s 10 % des  
fini.

t des ingrè-  
e de 95 à  
édients bio-  
luit fini est

tefois 5 %  
s, comme  
De même,  
de distinc-  
égétales et

chahier des  
une charte  
ngagement  
vivant, ainsi  
s en rapport  
développe-

ES  
s, créé en  
professionnels  
gique (pro-  
eurs) et de  
exigeant, il  
substances  
nts de syn-  
fs, les colo-  
l'exception  
isé comme  
également  
d'origine  
le lait ou

exiger dans  
ges 100 %  
l'agriculture

biologique et  
certifiés bio par  
l'un de ces trois  
organismes :

AB, Demeter et  
Nature & Pro-  
grès. Il interdit  
aussi l'usage des

procédés mécaniques ou de chi-  
mie simple, dite "douce". Il bannit  
ainsi l'usage du micro-ondes et  
des OGM, le procédé d'ionisation  
ou encore la chimie du chlore.  
Ce label impose à toutes les entre-  
prises souhaitant apposer ce logo  
sur un ou plusieurs de leurs pro-  
duits d'avoir 70 % de leur gamme  
cosmétique qui répond au cahier  
des charges Nature & Progrès-  
Cosmétiques. Cette spécificité  
explique la faible quantité de cos-  
métiques labellisés sur le marché  
français. Pour les trouver, mieux  
vaut se rendre dans les boutiques  
bio et rechercher dans les linéaires  
réservés aux différents types de  
produits cosmétiques.

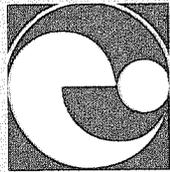
#### ECOCERT COSMÉTIQUE



COSMÉTIQUE  
BIOLOGIQUE

Organisme de  
certification créé  
en 2003 et agréé  
par le ministère  
de l'Industrie, il  
certifie non seu-  
lement les produits des labels  
Cosmébio et AB, mais également  
des marques sans label. Il com-  
porte deux niveaux de garantie  
(biologique et écologique) certifiant  
la composition des cosmétiques.  
Le niveau "cosmétique biologique"  
est uniquement accordé aux pro-  
duits dont le total des ingrédients  
végétaux, eau comprise, renferme  
au moins 95 % de substances  
certifiées bio, et au minimum 10 %  
produites de l'agriculture bio.

Le niveau "cosmétique écologi-  
que", moins strict, impose que  
de 50 à 94 % du total des ingrè-



NATURE  
PROGRES

dients végétaux proviennent de  
l'agriculture biologique, et 5 %  
d'ingrédients bio.

Comme pour Cosmébio, des ingrè-  
dients de synthèse, notam-  
ment des conservateurs, sont  
autorisés à hauteur de 5 %, mais  
les parfums de synthèse, les  
colorants, les silicones, les anti-  
oxydants, les glycols ainsi que  
tous les produits d'origine pétro-  
chimique sont exclus.

C'est à ce jour la norme la plus  
internationale, avec une implanta-  
tion dans près de 90 pays, dont  
l'Australie, le Danemark, l'Inde et  
le Japon.

#### NATRUE (EUROPE)

Fondé en 2009 par une associa-  
tion d'entreprises européennes  
(allemandes et suisses, principa-  
lement), le label NaTrue se décline  
en trois niveaux d'exigence,  
suivant la composition et le type  
des produits (huiles, savons, ma-  
quillage...).

Ce label couvre quelque 1 400 pro-  
duits dans le monde, dont une  
majorité en Allemagne. Le pre-  
mier niveau (une étoile) qualifie  
les cosmétiques naturels. Le  
deuxième (deux étoiles) estam-  
pille les cosmétiques naturels  
en partie bio renfermant au mini-  
mum 70 % d'ingrédients issus  
de culture biologique. Le plus  
élevé (trois étoiles) distingue les  
biocosmétiques. Ce dernier exige  
qu'au moins 95 % des substances  
naturelles contenues dans le  
produit proviennent d'une produc-  
tion biologique contrôlée et (ou)  
d'une cueillette sauvage certifiée.  
Pour qu'un produit soit certifié, le  
label impose que 75 % des produits



de sa gamme le soient également.  
NaTrue est actuellement en com-  
pétition avec le référentiel Cosmo-  
standard pour devenir la norme  
internationale des cosmétiques  
naturels et écologiques.

#### BDIH (ALLEMAGNE)



Originaire  
d'Allemagne,  
ce logo est  
aujourd'hui  
très présent  
en France,

notamment dans les boutiques  
spécialisées de produits bio.

Né en 1996 à l'initiative des en-  
treprises du secteur des cosmé-  
tiques naturels, son cahier des  
charges autorise une « liste posi-  
tive » de quelque 690 ingrédients  
sur les 20 000 répertoriés dans  
l'industrie cosmétique, dont cer-  
tains doivent être issus de l'agri-  
culture biologique. Là encore, les  
colorants synthétiques, les ma-  
tières premières éthoxylées ou  
encore la paraffine et la silicone  
sont interdits.

Une particularité de ce label : la  
présence d'un seul ingrédient non  
autorisé empêche la certification  
du produit tout entier. BDIH certifie,  
en outre, l'absence de tests sur  
les animaux (au cours de la fabri-  
cation ou du développement) et  
restreint l'usage de conservateurs.  
Pour qu'un produit obtienne le label  
BDIH, au moins 60 % des produits  
de la marque doivent répondre au  
cahier des charges.

Ce label n'impose aucun pourcen-  
tage fixe d'ingrédients "bio", mais  
il interdit les dérivés de pétrole et  
les substancés de synthèse. ■

Source : Guide des labels de  
la consommation responsable.  
Édition 2009-2010. Tous les labels  
pour mieux consommer, réalisés  
par les experts du site Internet  
[www.mescoursespourlaplanete.com](http://www.mescoursespourlaplanete.com).